



APPEL À COMMUNICATION : COLLOQUE :

LE COLLÈGE SADIKI, 150 ANS APRÈS

Le Laboratoire Échanges Maghreb-Afrique-Europe, en collaboration avec les Archives Nationales de Tunisie et avec le soutien de l'Association des Anciens Sadikiens, organise à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités, un colloque international sur le collège Sadiki.

Argumentaire :

Dans l'histoire de la Tunisie, il est aisé de constater l'intérêt primordial très tôt accordé à l'éducation, depuis le Moyen Âge jusqu'à la période moderne. En effet, le premier établissement, l'École Polytechnique du Bardo, date de 1840. Deux ans plus tard, le 1^{er} décembre 1842, à Bab Echchifa, est affichée la première réforme des programmes de la Zitouna. Enfin, en juin 1874, Mohamed Sadok Bey annonce la création d'un nouveau collège : le collège Sadiki, voué à la formation d'une nouvelle élite musulmane, à même d'assumer les charges administratives du pays.

L'instigateur des principales décisions régissant l'enseignement est en réalité le premier ministre Khair-Eddine, nommé une année plus tôt, en 1873. Convaincu, par ses différents voyages en Europe de la supériorité européenne, il suivait de près les réformes de l'enseignement en Égypte et à Istanbul, et considérait le retard pris par les musulmans face aux Européens comme la conséquence de leur méconnaissance des sciences. Pour lui, l'essor économique du pays passait nécessairement par une amélioration du système éducatif et une meilleure diffusion du savoir. Il a donc poussé le bey à créer une commission qu'il a présidée. Elle devait réformer l'enseignement de la Grande Mosquée et fixer le programme scolaire du futur collège Sadiki. Le 18 janvier 1875, la commission a présenté les 82 articles de son programme, répartis en quatre chapitres. Peu après, le 10 mars 1875, un décret a acté l'aliénation par Sadok Bey en biens habous, au profit du collège Sadiki, des 231 articles du patrimoine acquis par l'État tunisien suite au contrat de réconciliation signé en 1874 avec le Grand Vizir Khaznadar. Le 27 février 1875, le collège a ouvert ses portes aux élèves de tout le pays. En 1878, la direction du collège et l'administration de ses biens étaient assurées par Mohamed Larbi Zarrouk.

Mais l'expérience sadikienne originelle a rapidement tourné court, avec le début de la colonisation française. Hostile aux institutions scolaires tunisiennes, Paul Cambon a

mobilisé la Direction de l'Enseignement pour mettre le collège sous administration française et le priver de ses revenus. Le 9 décembre 1882, par décret, le collège est dirigé par un directeur français et par un conseil d'administration. Les biens habous, désormais sous autorité coloniale, sont gérés autrement : le recours à l'Enzel et au remembrement permettent leur exploitation par les colons, privant ainsi le collège d'importants revenus. À partir de 1920, il devient dépendant des subventions de l'État, après la perte de plusieurs domaines habous situés dans les zones les plus fertiles du pays. Cette mise sous contrôle du collège visait à mettre fin à son authenticité et son autonomie, issues de conceptions, objectifs et ressources spécifiquement tunisiens.

Toutefois, le pouvoir colonial n'est pas parvenu à établir sa mainmise totale sur le Sadiki : ses élèves et ses enseignants ont joué un rôle pionnier au sein du mouvement national, comme le montrent les événements d'avril 1938. Bien plus, les élites tunisiennes modernes sont issues de cet établissement, qui a formé des avocats, des médecins, des pharmaciens et des cadres administratifs de haut niveau capables d'assumer toutes sortes de responsabilités.

Pour célébrer le cent cinquantième anniversaire du collège Sadiki, cet établissement si singulier dans l'histoire de la Tunisie, le laboratoire LEMAE organise, du 25 au 27 février 2025, un colloque international.

Les propositions avancées doivent s'intégrer dans l'un des axes suivants :

- Le contexte historique de la création du collège Sadiki
- Les fondements matériels du collège Sadiki
- Le collège Sadiki, la Zitouna et les autres organismes d'enseignements en Tunisie et ailleurs
- Les Sadikiens au sein des établissements scolaires à l'étranger
- Le rôle scientifique et culturel du collège Sadiki et des Sadikiens
- Les élites sadikiennes et leur rôle politique
- Témoignages oraux concernant le collège Sadiki

Modalités pratiques :

Les propositions de communication doivent être envoyées à l'adresse suivante :

sadikicolloque@gmail.com

Calendrier :

- 20/3/2024 : date limite de réception des propositions de communication (titre et résumé)

- 27/4/2024 : réponse du comité scientifique

- 30/9/2024 : envoi de la version définitive des des textes

Comité scientifique :

Mohamed Lazhar Gharbi
Tlili Ajili
Hédi Jalleb
Saïd Bhira
Mohamed Dhifallah
Hédi Timoumi

Comité d'organisation :

Tlili Ajili : président
Mohamed Lazhar Gharbi
Hédi Jalleb
Saïd Bhira
Mohamed Dhifallah
Mabrouk Mannaï
Fadhel Moussa
Béchir Guammarti
Chédli Ben Younes
Lazhar Sakhraoui
Leila Zaghdoud
Amina Ouni
Abderrahmen Hedhli

Consignes à suivre

Les désireux de participer à notre colloque sont tenus de respecter les consignes suivantes :

- * Times N.R. 12 pour le texte
- *Times N.R. 10 pour les notes de bas de page
- *Le texte intégral doit se situer entre 3500 et 4000 mots
- *le résumé ne doit pas dépasser 15 lignes